

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L. **C**onvergence

Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753

FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

COMMUNIQUE

Conviction

Ce qui manque le plus aujourd'hui dans le fonctionnement de l'Education Nationale, c'est la conviction personnelle et partagée que ce qui est entrepris pour la réussite des élèves ne l'est pas soi-disant mais pour de vrai. De réformes en réformes qui se surajoutent les unes aux autres quand elles ne se contredisent pas, les missions que la République a assignées à son Ecole se diluent, les objectifs qu'elles doivent permettre d'atteindre sont brouillés ; cela désoriente autant les élèves et leurs familles que les agents de l'Education Nationale en particulier les enseignants et les chefs d'établissement.

Voilà ce qu'a dit la délégation du SNCA e.i.L. Convergence qui a été reçue, le 7 octobre 2015, par Monsieur Christophe PROCHASSON, nouveau conseiller de la présidence de la République.

Ce néfaste brouillage se produit à divers niveaux et concerne une grande partie de la vie de l'Education Nationale.

- Les résultats des élections professionnelles de 2014 ont fixé la répartition des sièges du CTM dès le 4 décembre à l'issue du dépouillement du scrutin. Cette répartition induit celle du Conseil supérieur de l'Education. Pourtant les **BO** n° 29 du 16 juillet 2015 et n° 34 du 17 septembre 2015 ont notablement modifié ces résultats sortis des urnes en attribuant des sièges à des organisations qui n'en avaient pas ! Que reste-t-il d'une consultation démocratique sinon le sentiment amer que le trucage électoral ne consiste pas uniquement à faire voter les morts ? Il est à prévoir une abstention amplifiée lors du prochain scrutin
- Certaines strates de la hiérarchie de l'Education Nationale comptent aux postes de responsabilité et de décision des agents recrutés sur profil qui pour certains non seulement sont médiocres dans leur façon de mettre en place les réformes mais en accommodent aussi l'application de diverses manières. D'où des disparités déconcertantes d'une académie à l'autre et d'un département à l'autre.
- Et même des trucages ! Ainsi l'accès aux BTS doit-il être réservé pour au moins un tiers à des bacheliers pro. Certains services académiques établissent avec statistiques à l'appui la preuve que les quotas sont atteints et même dépassés. Dans la réalité, les bacheliers pro représentent moins de 15 %, leurs camarades issus d'autres filières, l'écrasante majorité. Y compris des bacs S ! Or les bacheliers S n'ont rien à faire dans les BTS pas plus que dans les IUT. Ils devraient être dans les grandes écoles scientifiques et sur les bancs des facs de sciences ... dont les amphis sont vides. Double paradoxe : l'orientation scolaire achoppe toujours sur la confusion entre le projet social des familles et les appétences réelles et scolaires des élèves. De plus, les statistiques sont un outil, un indicateur pour entreprendre des projets ; en aucun cas, elles ne doivent être une autojustification de ceux qui les commandent et les produisent. Ce qu'elles sont, hélas, de plus en plus souvent !

- La priorité nationale donnée à la MLDS met en place, dans les établissements et dans le cadre FOCALE, des référents indemnisés. La lettre de mission, jargonante comme trop de textes produits par l'Education Nationale, est décourageante non seulement par son expression mais par l'ambiguïté quant au statut des destinataires auxquels elle s'adresse : sont-ce les chefs d'établissement comme le laissent à penser ses attendus ? Sont-ce les enseignants comme l'efficacité recherchée dans la lutte contre le décrochage scolaire l'impose ? A aucun moment ils ne sont mentionnés... Difficile par conséquent de trouver des référents volontaires et difficile ensuite de faire déboucher sur un franc succès les objectifs fixés par le chef de l'Etat à la MLDS. De plus, le différentiel annoncé d'une académie à l'autre du taux de l'IMP liée à la mission référent décrochage ajoutera à la confusion.
- La diversité des métiers exercés dans l'Education Nationale inclut ceux de l'ingénierie, entre autres celui de la CPIF. Il a fallu longuement batailler, y compris en alertant le Président de la République et les parlementaires, pour que la Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation soit mise au rang des concours réservés. Or, la liste des concours internes permettant aux contractuels non éligibles aux concours réservés d'accéder à la titularisation, révèle qu'elle est encore oubliée ! Cela signifie que des contractuels MLDS-GRETA sont condamnés à le rester ... Où est l'égalité des droits proclamée par la Constitution ?
- La mise en place du service civique permet d'accueillir également dans les établissements des jeunes gens qui relèvent de la MLDS. Outre qu'il faut que certains hauts responsables cessent d'assimiler les décrocheurs scolaires - et sociaux - à des délinquants (*sic*), des chefs d'établissement et leurs gestionnaires font la grimace : ne faut-il pas que ceux qui accueillent des jeunes du SC contribuent pour 106 euros par tête et par mois (dans l'Education Nationale pendant 9 mois) à leur entretien ? Pas d'argent ! Une fois n'est pas coutume : le SNCA e.i.L. Convergence fait une proposition ... Pourquoi les CESC (Conseils d'Education à la Santé et la Citoyenneté) qui doivent animer les projets essentiels sur la santé et sur la citoyenneté dans tous les établissements scolaires ne seraient-ils pas directement impliqués en disposant des crédits nécessaires attribués par un vote du C.A. pour le versement de la prestation mensuelle ? La dimension pédagogique du SC vaut bien celle des sorties scolaires.
- Que l'école traite avec ses méthodes les absences des élèves, soit. Mais elle ne sait ni ne peut traiter seule l'absentéisme chronique, et dès l'école élémentaire, de certains d'entre eux. Le SNCA e.i.L. Convergence rappelle donc ses mandats : la mise en place systématique du CDDF (Conseil des Droits et Devoirs des Familles) qui regroupe autour du maire les autres institutions de la République et les structures qu'elle reconnaît. L'obligation scolaire est une exigence de la Nation ; la loi a institué les CDDF ... Pourquoi ne pas l'appliquer et négliger la volonté nationale ?
- Si certaines collectivités territoriales prennent à cœur de traiter la présence de l'amiante dans les établissements scolaires dont ils sont propriétaires et entreprennent les travaux, longs et coûteux, pour l'extirper respectant en cela la loi, d'autres refusent obstinément de s'en occuper. Elles soumettent ainsi à la catastrophe sans visage de l'amiante qui fait des milliers de morts chaque année les élèves et les personnels, en particulier les ATT (ex-TOS) qui entretiennent et aménagent les bâtiments. Certaines (la région BOURGOGNE et son président, par exemple) punissent même les ATT qui établissent sur ce sujet, et comme le prescrit la loi, des fiches de signalement ... Certes, les ATT ne sont plus sous la responsabilité de l'Education Nationale, même s'ils travaillent dans les locaux où sont accueillis les élèves ; est-ce une raison suffisante pour qu'elle se taise ?

Le SNCA e.i.L. Convergence souligne que dans ces exemples envisagés, la LOI qui pourtant répond à l'intérêt général et à la préservation du bien public, est prise à la légère, sinon bafouée. Sans généraliser le comportement de quelques-uns, force est de constater qu'il a une grande incidence sur le comportement des autres. Il génère en effet des incertitudes et des confusions, toujours pernicieuses pour la démocratie, qui ébranlent les meilleures des bonnes intentions. La conviction que le travail que l'on fait contribue à l'intérêt de tous s'émousse et devient même un luxe inutile dans certaines perspectives de carrière.

Janvier 2015 a mis en évidence que l'École de la République était le meilleur rempart contre les projets politiques criminels, injustes et destructeurs du lien, du liant, social.

Encore faut-il que tous les agents de cette école en soient convaincus.

Et pour les convaincre il y faut plus que de la volonté politique : il y faut surtout de la conviction.

Paris, le 8 octobre 2015

Le secrétariat national